

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 29 juin 2010
à la Maison de Commune**

Présidence: M. Erich DURST

Membres présents :	57
Membres absents excusés :	19
Membres non excusés :	<u>4</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : MM. Jean-Marc BAATARD, Miguel ABELLAN, Maurice MISCHLER, André NARBEL, Enea REZZONICO, Philippe VERSEL, Laurent BALSIGER, Jean-Pierre MICHAUD, Roland PERRIN, André RACLOZ, Bernard CHEVALLEY, Otto LOOSLI, René LERESCHE, Martin CHEVALLAZ, Mmes Silvia WICHOUD, Judith BOVAY, Florence KASLIN, Nathalie LINIGER et Marianne WYSS.

Absents non excusés : M. Yann GLAYRE, Mmes Graziella AIELLO, Nadereh NASSIRI et Marie-Aimée SPERTINI.

A 19h15, M. Erich DURST, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et à tous la bienvenue, ainsi qu'aux membres de la Municipalité pour la séance d'été 2010. Il souhaite également la bienvenue au public qui, en assistant à nos débats, montre leur intérêt pour les affaires publiques de la commune. La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire-suppléante. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le 9 mai 2010, Mme Liliane PERRET a pu fêter son 90^{ème} anniversaire. Elle est née à Lausanne et y a vécu jusqu'en 1981, date de son emménagement à Epalinges, au Ch. des Croisettes 27. Il y a trois ans, son mari est malheureusement décédé. Après un accident en janvier de cette année, Mme Liliane PERRET n'est plus en mesure de vivre seule et a intégré l'EMS « la Paix du soir » au Mont-sur-Lausanne où nous l'avons trouvée joyeuse et pleine d'entrain.

Le 11 mai 2010, un courrier lui est parvenu de la section des droits politiques du Service des communes et des relations institutionnelles précisant le calendrier prévu pour les élections communales de 2011. Il en donne la lecture :

« Adoption des divers arrêtés de convocation par
le Conseil d'Etat

septembre 2010

Envoi des arrêtés, des instructions et des modèles de
dossiers de candidature par la section des droits politiques **avant vacances automne 2010**

Délai de candidature pour le 1^{er} tour du 13 mars 2011 **lundi 24 janvier 2011, 12h00**

Délai de candidature pour le 2^{ème} tour du 3 avril 2011 **mardi 15 mars 2011, 12h00**

Délai de candidature pour le 1^{er} tour syndic/que du
15 mai 2011 **mardi 5 avril 2011, 12h00**

Délai de candidature pour le 2^{ème} tour syndic/que du
5 juin 2011 **mardi 17 mai 2011, 12h00 »**

Le 3 juin 2010, il a reçu un courrier de M. Salvatore CALI, dont il donne lecture. M. Cali vient ensuite sur la liste du parti radical démocratique, déclare renoncer à toute activité politique.

Le 5 juin 2010 il a reçu un courrier de Vimentis, proposant qu'Epalinges soit associée à un vaste sondage politique qui aura lieu dans toute la Suisse. Moyennant fr. 500.-, cette institution propose que des questions spécifiques à notre commune soient incluses au questionnaire. Il a transmis cette demande à la Municipalité pour raison de compétences.

Le 12 juin 2010, Mme Raymonde MERMIER, Rte de la Croix-Blanche 44, a pu fêter son 90^{ème} anniversaire. Née à Boulens, dans le Gros-de-Vaud, elle est venue habiter à Epalinges en 1948. La famille habitait la ferme à côté du collège du village. Mme Raymonde MERMIER a participé activement à la vie locale en faisant notamment partie de la société de chant « l'Avenir des Croisettes », de la gymnastique féminine d'Epalinges et de la société des paysannes vaudoises.

Le 24 juin 2010, il a reçu le courrier de M. Serge PENEVEYRE, dont il donne lecture. M. PENEVEYRE vient ensuite sur la liste du parti radical démocratique, déclare renoncer à toute activité politique pour le reste de la législature.

« Lors des élections communales du 12 mars 2006, j'arrivais en 28^{ème} position des viennent ensuite du parti radical démocratique d'Epalinges. Je vous informe que dès ce jour, je renonce à toute activité politique. Je laisse la place à un autre candidat. »

Le 27 juin, Mme Odette OECHSLIN, au Ch. des Tuileries 13, a pu fêter son 90^{ème} anniversaire. Née à Vevey, elle a vécu, après son mariage, à Genève. Elle a fait beaucoup de sport, notamment du ski et du tennis. Elle habite notre commune, où elle a rejoint sa fille, depuis 2006.

Lors de la dernière séance, il avait annoncé que celle-ci aurait peut-être lieu à la salle des spectacles en raison des températures estivales. Malheureusement, ce déplacement n'a pas été possible, c'est pourquoi le greffe a mis à disposition des conseillères et conseillers de l'eau à l'entrée de la salle. Il le remercie pour son geste. Il espère ainsi, qu'en se désaltérant de temps

en temps, le Conseil arrivera au bout de l'ordre du jour – qui s'annonce copieux – dans de bonnes conditions.

Le Président passe à l'ordre du jour : « Comme vous le savez, nous allons procéder aujourd'hui à plusieurs élections à bulletins secrets. Vu l'envergure de l'ordre du jour, je vous propose que certains points soient intercalés lors du dépouillement effectué par le bureau. Ainsi les points nos 13, 9 et 10 pourront être intercalés. »

L'ordre du jour n'appelant aucune autre remarque, il est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Erich DURST, Président, signale deux corrections soit :

M. Didier PYTHON était excusé lors de la dernière séance, le Président avait omis de le préciser et s'en excuse.

A la page 272, point 2, 4^{ème} ligne : « Le Président invite les membres du Conseil à se lever et les candidats – et non pas aux – à se présenter devant l'assemblée.

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe au vote à mains levées.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2010 est accepté à la majorité et 1 abstention, avec remerciements à Mme Françoise AUBERT.

2. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au nom du parti radical, M. Claude MATTER présente la candidature de M. André OVERNEY, actuel 1^{er} vice-président :

« Sa facilité dans la société et son dévouement dans le milieu du basket d'Epalinges sont des qualités appréciables. Arrivé gentiment à la fin de son activité professionnelle il va, dès lors, bénéficier d'une retraite anticipée bien méritée. Il a dirigé pendant de nombreuses années la Fédération vaudoise des entrepreneurs et son départ sera certainement regretté. Cependant, ceci est tout bon pour la commune d'Epalinges ! Après la 2^{ème} et la 1^{ère} vice-présidence du Conseil communal, aujourd'hui la présidence lui tend les bras. Etabli depuis 1974 dans notre commune, M. André OVERNEY est âgé de 59 ans et c'est non sans fierté que sa famille, ses deux enfants et ses trois petits-enfants, verraient leur papa et grand-papa accéder au siège de Président. Mmes et MM. les conseillères et conseillers, je vous invite à soutenir la candidature de M. André OVERNEY. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins nuls	1
	- bulletins blancs	1
	- bulletins valables	55
	- majorité absolue	28

M. André OVERNEY est élu Président du Conseil communal d'Epalinges avec **54 suffrages**.

Applaudi par l'assemblée, il accepte son élection.

Le Président précise qu'un bulletin est considéré nul s'il comporte des inscriptions autre que le nom.

3. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Première vice-présidente

Au nom du parti libéral, M. Christian TERRIER présente la candidature de Mme Mercedes ASSAL qui a été 2^{ème} vice-présidente lors de cette législature.

« Mmes et MM. les conseillères et conseillers, le parti libéral est heureux de confirmer sa candidature en tant que 1^{ère} vice-présidente. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins nuls	0
	- bulletins blancs	6
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	29

Mme Mercedes ASSAL est élue 1^{ère} vice-Présidente du Conseil communal d'Epalinges avec **50 suffrages**.

Applaudie par l'assemblée, elle accepte son élection.

Election du 2^{ème} vice-président :

Au nom du parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER présente la candidature de M. Mazyar YOSEFI.

« Il est conseiller communal depuis 2007. Il a rapidement et activement participé aux débats de notre assemblée. Il est intervenu à plusieurs reprises en proposant des motions ou interpellations. Il a également été élu Président de la commission de gestion qu'il présidera dès cet automne. Il est aussi co-Président du parti socialiste d'Epalinges et, au niveau cantonal, actif dans le domaine de l'intégration. Je ne peux que vous demander de lui accorder votre confiance et vos suffrages. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56

- bulletins nuls	1
- bulletins blancs	10
- bulletins épars	2
- bulletins valables	55
- majorité absolue	28

M. Mazyar YOSEFI est élu 2^{ème} vice-Président du Conseil communal d'Epalinges avec **43 suffrages**.

Applaudi par l'assemblée, il accepte son élection.

4. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Election des scrutateurs/trices

Au nom du groupe hors-parti, Mme Valérie CROT présente la candidature de Mme Odile GEORGALLIDES.

Au nom du parti des verts, M. Gilles COTTON présente la candidature de M. Georges ROSSET.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	29

Mme Odile GEORGALLIDES est élue avec **56 suffrages**, elle accepte son élection.

M. Georges ROSSET est élu avec **53 suffrages**, il accepte son élection.

Election des scrutateurs/trices suppléants/tes

Pour le parti libéral, M. Christian TERRIER propose la candidature de M. Olivier VERAGUTH

Pour le parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER, propose la candidature de Mme Catherine BURKI

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	29

Mme Catherine BURKI est élue avec **54 suffrages**, elle accepte son élection.

M. Olivier VERAGUTH est élu avec **54 suffrages**, il accepte son élection.

Monsieur le Président félicite tous les membres élus et leur souhaite un travail fructueux. Il informe le nouveau bureau (et l'ancien) que la passation des pouvoirs se fera le 1^{er} juillet 2010 à 18h30 au carnotzet de la Maison de commune. Celui-ci sera suivi d'un repas à l'auberge communale.

5. ELECTION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

5b ASSERMENTATION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président précise que la secrétaire va être élue pour la période allant jusqu'à la fin de la législature, à savoir jusqu'au 30 juin 2011, et sera rééligible par la suite.

- M. André OVERNEY : « une délégation du bureau du Conseil composée de M. le Président, du 1^{er} vice-Président et de la 2^{ème} vice-Présidente a examiné les offres reçues et auditionné plusieurs candidats(es). Finalement, deux personnes étaient présentes lors du Conseil communal du 20 avril 2010 pour l'exercice de rédaction d'un procès-verbal. Vu ce qui précède, je propose la candidature de Mme Fabienne GHEZA, 34 ans, mariée, deux enfants et domiciliée à la Rte de la Croix-Blanche. Au bénéfice d'un CFC de contrôleur des CFF, son activité a été déployée essentiellement au sein d'agences de voyages. Mme Fabienne GHEZA est devenue mère au foyer et souhaite reprendre une activité à temps partiel. La délégation du bureau recommande sa candidature. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	57
	- bulletins rentrés	57
	- bulletins valables	57
	- majorité absolue	29

Mme Fabienne GHEZA est élue par **57 suffrages**. Applaudie, elle accepte son élection.

Le Président prie l'assemblée de se lever et Mme Fabienne GHEZA de s'avancer.

Il lit la promesse. Mme Fabienne GHEZA prête serment.

Le Président a pris acte, devant l'assemblée, de sa promesse, la félicite et lui souhaite la bienvenue dans sa nouvelle fonction.

6. REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – ET REPONSE AU POSTULAT K. LASSEB

Préavis no 9/2010

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La parole est donnée à **M. Mazyar YOSEFI**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Il ouvre la discussion.

- M. Bernard KRATTINGER : comme évoqué dans le rapport de la commission des finances, concernant ce préavis no 9/2010, il rappelle que le postulat, déposé en septembre 2009 par M. Karim LASSEB, proposait à la Municipalité d'envisager d'intégrer un terrain multisports dans le cadre de ce réaménagement. De plus, en octobre 2009, le parti socialiste avait adressé à la Municipalité des informations détaillées concernant les différents types de terrains multisports réalisés par l'entreprise Multisports Concept à Lausanne. Ces informations contenaient également des prix indicatifs du coût d'une telle installation. Dans le préavis no 9/2010 et dans la réponse de la Municipalité au postulat de M. Karim LASSEB, elle n'indique pas pour quelles raisons elle a écarté ce type de réalisation dans le cadre du réaménagement des terrains de sport de la zone D. Le projet municipal prévoit la réalisation d'un terrain de basket situé sur l'abri de la protection civile. Ce terrain sera équipé de deux grands paniers et de quatre paniers pour le mini-basket et il sera également possible de jouer au handball. Concernant cette réalisation, il se permet de poser les questions suivantes à la Municipalité :

Quel est le coût de la réalisation de ce terrain de basket, zone de protection incluse ?

Quels équipements sont prévus pour jouer au handball ? Ces équipements seront-ils fixes ? Et, dans le cas contraire, resteront-ils en place hors période scolaire et pendant les vacances scolaires ?

Pour quelles raisons la Municipalité a-t-elle écarté la possibilité de la réalisation d'un terrain multisports du type proposé par l'entreprise Multisports Concept ?

Pour information, il rappelle que ce type de terrain a été réalisé à Vennes et à la Rue César-Roux, en face de l'Hôtel de Police à Lausanne.

- M. Pierre JOLLIET précise que sur un terrain multisports, plusieurs sports sont pratiqués. Le terrain multisports tel que décrit et souhaité par M. Bernard KRATTINGER, correspond aux quartiers urbains. En effet, ces terrains sont réalisés sur des surfaces réduites et, afin de permettre aux jeunes leur utilisation en toute sécurité, ils sont clôturés. A Bois-Murat la problématique est différente, le terrain se trouve à côté d'une école où des élèves vont utiliser ces installations de manière régulière et simultanée en pratiquant basket, handball ou autre, ce qui n'est pas

possible sur un terrain multisports. Alors, quoi de mieux pour les élèves et les jeunes d'Epalinges que de disposer d'un tel terrain avec trois zones complètes de jeu qui permet de pratiquer un sport simultanément sans attendre son tour ! Cette installation correspond à tout ce qu'il y a de mieux dans les établissements scolaires de la région. Il fait confiance aux jeunes qui sauront utiliser ce terrain à bon escient et se réjouit de son inauguration.

- M. Félix SCHMIDT ne veut pas déjà lancer la discussion sur le bâtiment de la piscine mais souhaite rappeler brièvement les propos de la commission ; « que l'espace autour de la piscine est aujourd'hui mal mis en valeur. Le terrain gazonné n'est pas accessible et interdit aux élèves, les routes seront déclassées pour n'être utilisées que par les bus scolaires et les véhicules prioritaires. » De ce fait il est important de réfléchir à la réaffectation de cette zone de manière plus approfondie. Le préavis ne lui semble pas aller assez loin dans la réflexion. La proposition faite par la commission ad-hoc d'allouer un crédit uniquement pour la zone D est une très bonne idée.
- M. Bernard KRATTINGER attend toujours la réponse pour le coût comparatif des deux réalisations. Il y a également certaines imprécisions sur la zone du terrain de sports. Lorsqu'il propose la création d'un terrain multisports, ce n'est pas pour remplacer l'ensemble des zones sportives destinées aux élèves mais uniquement d'une nouvelle structure qui serait implantée à la place du terrain de basket. Il s'agit d'une autre façon de concevoir le terrain de basket qui permettrait son utilisation notamment en dehors des heures scolaires, C'était un peu la même philosophie qui accompagnait ce postulat. Ce qu'il propose n'est pas un terrain multisports contre tout le reste mais tout le reste avec un terrain multisports à la place du terrain de basket.
- M. Pierre JOLLIET ne voit pas ce que l'on peut faire de plus. Le complexe de Bois-Murat possède un terrain de basket qui peut être utilisé dans les deux sens : soit y jouer à 2,3, y mettre des buts pour le handball et rien n'empêche les jeunes de jouer au football. Pour lui c'est un terrain multisports.
- M. Anton EPP : lors de discussion en commission, une question a été examinée, soit : « quelles sont les caractéristiques d'un terrain multisports proposé à la place du terrain de basket selon le plan de la zone D ? » Il s'agit du revêtement du sol qui permet l'exercice de multiples sports et un cloisonnement en bois. M. René VUILLEUMIER, Municipal, a expliqué que ce revêtement de sol prévu pour le terrain de basket n'était pas de l'asphalte mais bien une chape souple qui permet l'exercice du basket ainsi que d'autres sports. Les cloisons en bois n'étant pas indispensables, le terrain de basket tel que proposé remplira donc bien les exigences d'un terrain multisports.

La discussion n'est plus demandée. Vu la proposition d'amendement formulée par la commission, le Président précise que l'assemblée va d'abord voter sur l'amendement, ensuite sur le préavis amendé ou non.

Le Président rappelle le contenu de l'amendement :

«... propose d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 825'292.- pour la réalisation de la Zone D et de renvoyer à l'étude le projet de la Zone A à la Municipalité. »

Le Président passe au vote de l'amendement.

A mains levées, **l'amendement** de la commission est accepté à une confortable majorité.

Le Président passe au vote du préavis no 9/2010 amendé.

A mains levées, **le préavis no 9/2010 amendé**, est accepté à une large majorité.

7. SALLE DE GYMNASTIQUE ET BASSIN DE NATATION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT, REFECTION DE L'ENVELOPPE EXTERIEURE, REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE CHAUFFATE/VENTILATION – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 10/2010

Le Président précise d'emblée qu'un rapport de minorité a été déposé dans les temps.

La parole est donnée à **M. Bernard KRATTINGER**, Président rapporteur de la commission des finances qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le rapport de la majorité de la commission a été transmis par voie électronique. Y a-t-il au moins 10 conseillers qui souhaitent quand même la lecture à haute voix ?

Ceci étant le cas, le Président passe alors la parole à **M. Félix SCHMIDT**, Président rapporteur de la commission (et rapporteur de la majorité) nommée qui nous lit son rapport (au dossier).

La parole est donnée à **M. Alain MONOD** pour le rapport de minorité (au dossier).

Le Président remercie la commission majorité et minorité et en particulier M. Félix SCHMIDT, son président, pour le travail accompli.

- M. Jérôme URIO, également présent à la visite du 15 juin 2010, a été surpris de la place disponible autour du bâtiment existant. Une autre solution pour un nouveau bâtiment serait d'utiliser la hauteur, ce qui n'a pas été évoqué. Par contre, il n'a pas la prétention de dire ce soir que leur vision ou la sienne est la meilleure. Il attend des personnes compétentes leur avis et c'est pourquoi une réflexion s'impose : « voulez-vous rénover le passé ; à savoir un bâtiment datant de 1976 alors que nous avons 5500 habitants ou voulez-vous élaborer le futur pour 2012 avec 9000 habitants ? Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, vous représentez la population palinzarde en 1^{er} lieu, votre parti en second. C'est pourquoi, je vous demande de ne pas suivre forcément le mot d'ordre de votre parti mais de voter librement. Afin que le vote puisse s'effectuer en toute liberté, je souhaite le vote à bulletins secrets. »
- M. Michel PETER peut assurer que, si l'on part sur le projet d'un bâtiment à étages, de salles de gymnastique, d'une piscine, le coût approcherait les 50 millions. En effet une piscine n'est pas une salle de sports et les normes en vigueur sont contraignantes et onéreuses. Un projet de rénovation sérieux est à notre disposition, bien entendu le bâtiment date de 1976 mais, si le Conseil a vu les photos montages, il sera quasiment neuf. Le problème pour avoir le label Minergie est l'aide chauffage ainsi que

l'isolation du dessous de la piscine et malheureusement il ne sera pas possible d'avoir ce label. Par contre l'enveloppe du bâtiment sera conforme. Ce projet est un bon projet, bien présenté et si l'on devait effectuer une rénovation totale, les élèves devraient se passer de piscine et d'une salle de gymnastique pendant quelques années. « Comme mon collègue M. Jérôme URIO, ne votez pas forcément selon le mot d'ordre du parti mais selon votre propre conscience ».

Le Président demande à l'assemblée si au moins 20 conseillers sont pour le vote à bulletins secrets.

Plus de 20 conseillers y sont favorables. Le vote aura donc lieu à bulletins secrets.

- M. Patrick ASSAL pense que ce projet est magnifique. Il a certainement été dans les premiers utilisateurs de cette piscine lors de sa scolarité. A l'époque, les habitants trouvaient ce projet audacieux, et malgré tout il a été réalisé. Depuis lors le nombre d'élèves a augmenté et elle serait presque sous-dimensionnée. Mais il souhaite que l'assemblée ne rejete pas ce projet. En effet il serait constructif de se poser les bonnes questions. Si personne n'avait eu l'audace de concrétiser des projets ambitieux, y aurait-il eu autant de cols dans les Alpes, traversées ferroviaires ou encore de M2. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer la piscine mais de créer quelque chose dont tout le monde serait fier. Dans cette optique, il propose de soutenir le rapport de la majorité.
- M. Yvan TARDY est un peu perplexe de voir que le Conseil se retourne comme une crêpe. Cet objet étant très important, la Municipalité avait décidé de se réunir avec les présidents de groupes et partis pour une discussion. Et, suite à cette réunion, les participants l'ont encouragée à poursuivre ce projet et à effectuer la rénovation. Elle a suivi le cursus normal avec deux demandes de crédit d'études, et c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu intervenir et proposer d'élargir l'étude. Mais, ce soir, si le projet est refusé, de nouvelles études devront être réalisées et bien entendu une nouvelle demande de crédit d'études. D'autre part, contrairement aux dires de M. Félix SCHMIDT, la Municipalité a pris la peine de prendre contact avec la Direction des écoles qui nous a confirmé que la salle de gymnastique et la piscine sont suffisantes pour quelques années encore. Chaque village de ce canton doit-il avoir obligatoirement une piscine couverte publique ? Il rappelle que Mon-Repos est accessible très rapidement avec le M2. Suite à « Métamorphose », la commune contribuera au nouveau projet de la piscine olympique et les élèves de nos écoles pourront avoir des tarifs préférentiels. On joue de façon tendancieuse sur l'âge du bâtiment mais, suite à cette rénovation, il sera comme neuf et durera certainement encore 35 ans. Pour un nouveau bâtiment, il ne serait pas possible d'entreprendre les travaux cette année encore vu que la limite de l'endettement de notre commune serait dépassée. Il rappelle que tout ne peut pas être misé sur le sport et que d'autres investissements sont prévus. C'est la sagesse de suivre ce qui a été décidé et d'accepter cette demande de crédit de construction.

Le Président appelle à ne pas personnaliser le débat. Il rappelle que M. Félix SCHMIDT a parlé au nom de la majorité de la commission nommée pour cet objet et non pas en son nom propre.

- M. Mazyar YOSEFI veut rappeler à la Municipalité que lors de réunions avec les présidents de groupes et partis, ceux-ci n'ont pas la légitimité de donner leur accord

pour tel ou tel objet. Il s'agit d'une discussion uniquement. La décision finale appartient aux membres du Conseil communal et non aux présidents de groupes et partis.

- Mme Brigitte CROTTAZ revient sur la question posée aux architectes concernant le prix au m³ pour la rénovation et le prix pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment. Pour la rénovation il faut compter environ fr. 200.- le m³ et pour la démolition et reconstruction fr. 800.- le m³. Elle rappelle qu'il y a 11'000 m³. Aujourd'hui le coût est de fr. 500.- le m³ pour la rénovation, d'où une différence moindre entre les 2 projets.
- M. Jean-Claude SHEPPARD est surpris par la tournure des événements. Le Conseil communal a accepté les deux crédits d'études. La Municipalité a donc continué ses investigations et sondages et elle est amenée ce jour à présenter une demande de crédit de construction. Il n'arrive pas à comprendre que, seulement maintenant, alors que la commission a été nommée au mois de septembre 2009 déjà, celle-ci fait part de ses réflexions. En tant que démocrate, les avis différents ne le gênent pas, mais il trouve totalement déplacé que, avec les crédits déjà acceptés et le projet terminé, on vient le refuser. Lors de sa participation à la réunion de la commission, lors du vote final, tous les participants avaient accepté le préavis, alors il ne comprend pas ce revirement.
- M. Félix SCHMIDT remercie le Président d'avoir précisé qu'il parlait au nom de la commission de la majorité et non pas en son nom propre. Il rappelle que l'assemblée a été élue par la population d'Epalinges pour défendre les intérêts publics. La loi prévoit que ce genre de projet passe d'abord par une demande de crédit d'études, puis dans une 2^{ème} décision par un crédit d'investissements. L'assemblée est libre et a même le devoir de voter en son âme et conscience et d'accepter ou non ce projet. Pour répondre à la question de M. Jean-Claude SHEPPARD, il a omis de le mentionner dans le rapport de la commission et c'était une erreur, il s'en excuse. Si la proposition de la commission de renvoyer le projet à la Municipalité devait être refusée, à ce moment-là la commission proposait d'accepter le préavis tel quel sans l'amender.
- Alain MONOD s'adresse à Mme Brigitte CROTTAZ, qui ne lui fera pas croire qu'une démolition et une reconstruction totale ne coûtent que fr. 800.- le m³. Pour comparaison la commune de Cheserex a entamé un projet nettement moins important pour près de 9,5 millions. Alors il est utopique de croire qu'avec 9 millions, nous pourrions construire du neuf. Pour répondre à M. Mazyar YOSEFI, ce n'est pas un scoop de nous rappeler que ce n'est pas la légitimité des présidents de groupes ou partis de prendre les décisions. Il se trouve que cette réunion a été suivie d'une demande de crédit et très peu de conseillers ont refusé cette demande. C'est ce qui est dommageable ce soir car il aurait fallu refuser ce projet au moment du crédit d'études même si ce crédit ne nous lie pas au projet définitif.
- M. Daniel CHRISTEN a entendu lors des discussions « l'avenir d'Epalinges s'entend dans la fierté de posséder un nouveau bâtiment, et également de prévoir la construction d'une salle omnisports. » Comme vous le savez la construction d'une salle omnisports aura lieu à un moment ou un autre et même un nouveau terrain de basket. En effet, la commune possède un terrain à la Croix-Blanche qui est réservé pour les besoins de la commune et si elle doit investir autant d'argent cela doit se faire au centre de la

commune pour répondre aux besoins de toute la population. Actuellement un crédit de construction vient d'être accordé pour les aménagements extérieurs du collège de Bois-Murat et les 5-6 millions demandés ce soir sont pour la rénovation de la piscine et de la salle de gymnastique. Pour le reste, ce n'est pas à Bois-Murat qu'il faudra agrandir les bâtiments pour le sport mais au centre communal. Imaginez à Bois-Murat une salle de sports, une piscine ouverte au public avec des salles supplémentaires, que faire avec le problème de circulation qu'inévitablement il y aura dans le quartier des Tuileries ? Il n'est pas compatible d'agrandir ici pour les besoins de la population d'Epalinges. Par contre il est nécessaire d'améliorer la situation pour les élèves du complexe de Bois-Murat. L'avenir d'Epalinges au niveau sportif ne se fera pas à Bois-Murat mais au centre de la commune.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote à bulletins secrets du **préavis no 10/2010**.

Au vote à bulletins secrets, **le préavis no 10/2010, est accepté à la majorité** (30 oui, 24 non et 3 blancs).

Le Président accorde une pause de cinq minutes.

8. REPONSE AU POSTULAT DE M. ALI YAHIAOUI, DEPOSE AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE, INVITANT LA MUNICIPALITE A ETUDIER LES POSSIBILITES DE PROPOSER DES MESURES DESTINEES A SUPPLEER L'ABSENCE DES RAMASSAGES DES DECHETS ENCOMBRANTS

La réponse de la Municipalité vous est parvenue (au dossier).

Le Président ouvre la discussion.

M. Ali YAHIAOUI a lu la réponse à son postulat mais n'est pas satisfait. Le parti socialiste y reviendra ultérieurement.

9. REPONSE A L'INTERPELLATION DE M. MAZYAR YOSEFI, DEPOSEE AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE, CONCERNANT L'AVENIR DE LA DECHETTERIE D'EPALINGES

La réponse de la Municipalité vous est parvenue.

Le Président ouvre la discussion.

- M. Mazyar YOSEFI remercie la Municipalité pour avoir répondu à quelques interrogations concernant l'avenir de notre déchetterie. Il prend note que, dans un délai qui n'est pas précisé, un plan de quartier « les Bosquets du Giziaux », dans lequel est située l'actuelle déchetterie, sera soumis au Conseil communal. La convention avec DESA SA sera, pour sa part, présentée lors de la même séance.

Force est de constater que la Municipalité semble accepter d'aligner une partie de sa politique de gestion des déchets sur les propositions de DESA SA. A ses yeux, il est regrettable que celle-ci se fasse sans une étude comparative des prestations et coûts de la gestion de cette déchetterie avec celles des déchetteries communales similaires.

A son avis, les réflexions sur la gestion d'une déchetterie doivent s'insérer dans un éventail plus large. Des aspects tels que la collecte des déchets compostables, du papier-carton, du verre et des déchets encombrants, doivent être inclus dans cette réflexion.

Elle doit également inclure une étude concernant les avantages et inconvénients ainsi que les coûts d'une gestion confiée à une entreprise privée comparée à celle d'une gestion publique. Les possibilités d'implantation d'une déchetterie communale sur un terrain propriété de la commune devraient être également comprises dans une telle étude.

Cette étude est indispensable pour permettre au Conseil communal de décider en toute connaissance de cause s'il accepte ou non le plan de quartier « les Bosquets du Giziaux ».

Il reste bien conscient qu'une telle étude nécessitera les compétences de spécialistes en la matière. A ce titre, il mentionne que la commune d'Orbe a engagé récemment une réflexion sur cet objet et a confié un mandat au bureau d'ingénieurs en environnement Biol Conseils SA.

Par conséquent, et conformément à l'article 72 du règlement du Conseil, il dépose une résolution par laquelle il souhaite que la Municipalité engage les démarches nécessaires pour mener une étude relative à la collecte et à la gestion des déchets (excepté les déchets ménagers), complétée d'une étude comparative des prestations et coûts de la déchetterie DESA SA avec ceux de déchetteries communales publiques et d'une étude prospective concernant les zones ou terrains susceptibles d'accueillir une déchetterie communale.

L'étude souhaitée étant destinée à informer les membres du Conseil communal sur la problématique de la gestion des déchets et d'une déchetterie. D'autre part cette étude montrerait les possibilités d'organiser et de gérer différemment la collecte de certains déchets et celles d'implanter à Epalinges une déchetterie communale. Elle devrait être présentée en amont ou éventuellement parallèlement aux dossiers relatifs au plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux » et à l'actualisation de la convention liant la commune avec DESA SA.

La discussion est close. Le Président passe au vote de la résolution proposée par M. Mazyar YOSEFI.

La résolution de M. Mazyar YOSEFI est acceptée à une confortable majorité.

10. REPONSE A L'INTERPELLATION DE MME SILVIA WICHOUD CONCERNANT LA ZONE 30 KM/H DU QUARTIER DES PLANCHES

La réponse de la Municipalité vous est parvenue.

Le Président ouvre la discussion.

- M. Michel PERRET intervient en tant que membre du comité de pétition pour l'instauration de la zone 30 km/h dans le quartier des Planches. Il salue la volonté manifestée par la Municipalité de maintenir les passages pour piétons malgré les « foudres » cantonales. Pour les autres mesures, il est totalement incapable de porter un jugement car il ne comprend pas le sens de la réponse. Pour exemple, il cite : « au Chemin du Pré-d'Yverdon, la 1^{ère} grande chicane sera inversée à la montée en direction de la Route de Montblesson. Elle sera complétée par une demi-chicane, en face, dans le but de ne pas prioriser un sens plutôt qu'un autre. Sans toucher la seconde et la 3^{ème} chicane, elles seront également complétées, en face, par une demi-chicane. » Après cette lecture et 2 aspirines plus tard, il ne demande pas à la Municipalité de lui faire une explication de texte, mais il apprend qu'une demi-chicane va atténuer voir diminuer ou supprimer une priorité. Il voit mal les automobilistes se faire des amabilités afin de savoir qui va s'engager en premier ! Cet optimisme lui fait rappeler qu'en 1933 à Copenhague, les autorités ont testé un système révolutionnaire pour l'époque ; les piétons qui voulaient traverser pressaient un bouton vert et, dès qu'ils étaient de l'autre côté ils faisaient de même afin de laisser les voitures repartir. Il formule un vœu selon l'art. 73 de notre règlement : **« que la Municipalité prévoie une séance d'information pour tous les habitants du quartier voir de la commune pour une explication complémentaire sur les modifications proposées. Il rappelle que celle-ci avait organisé une telle séance en 2006 et qu'il serait bien de mettre sur pied une nouvelle séance d'informations. »**
- M. Gilles COTTON est satisfait des nouvelles mesures prises pour réduire la vitesse. Il demande à la Municipalité si le début du Ch. des Planches, côté Croisettes, bénéficiera également de telles mesures afin de sécuriser ce secteur car il lui semble que rien n'est prévu.
- M. René VUILLEUMIER regrette que M. Michel PERRET n'ait pas compris les nouvelles mesures prises au Ch. du Pré-d'Yverdon. Il lui conseille d'aller vérifier sur place, les éléments déjà mis en place. Au Ch. des Planches, rien n'est prévu pour l'instant, excepté à l'entrée du sens interdit afin que les automobilistes ne s'y engagent plus à toute vitesse. Il précise que ces mesures ont été prises à titre provisoire et avec l'accord du canton. La zone 30km/h doit être encore avalisée par le canton et s'il devait refuser, la commune devrait remettre en zone 50km/h. C'est pourquoi la Municipalité a pris les devants et mis les éléments modérateurs de trafic.
- M. Gilles COTTON a le privilège d'habiter le Ch. des Planches et signale qu'au début du chemin il y a une longue ligne droite et les usagers motorisés ne respectent pas tous la limitation de vitesse. Il espère que de nouvelles mesures seront effectuées et que cette partie-là puisse aussi bénéficier de ces mesures.
- M. Philippe SCHMIED signale que depuis la pose d'un bac à fleurs sur le Ch. des Planches la vitesse a été sensiblement réduite. Depuis 40 ans qu'il y habite, il y a eu une nette amélioration et dans le bon sens. Il remercie encore la Municipalité.
- M. René VUILLEUMIER demande à M. Gilles COTTON de quel côté il s'agit au Ch. des Planches ?
- M. Gilles COTTON précise que c'est du côté des Croisettes.

- M. René VUILLEUMIER lui indique qu'il a eu la réponse à sa question par l'intervention de M. Philippe SCHMIED. Pour l'autre côté du Ch. des Planches, des mesures seront mises en place au courant de l'année afin d'améliorer la sécurité. Ce travail sera effectué par les employés de la voirie.

La discussion est close.

11. PETITION POUR UNE HALLE DE TENNIS A EPALINGES – RAPPORT DE LA COMMISSION DES PETITIONS

La parole est donnée à **M. Fabien LOI ZEDDA**, Président-rapporteur de la commission des pétitions, qui lit son rapport (au dossier).

Après un échange de qualité, les membres présents de la commission ont décidé à l'unanimité du choix de la recommandation de l'article 76b de notre règlement communal, soit :

- la transmission des pétitions qui relèvent de sa compétence à la Municipalité, qui renseignera le Conseil sur la suite qu'elle y aura donné.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. M. le Président passe au vote.

A mains levées, la proposition de la commission des pétitions est **acceptée à la majorité (3 abstentions)**

12. COMPTES ET RAPPORTS DE GESTION 2009

Conformément au règlement, le Président indique que l'assemblée délibérera d'abord sur la gestion, il donnera d'abord la parole au président de la commission de gestion.

Il ouvrira ensuite la discussion sur chacune des observations formulées par la commission. Puis la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

Finalement, nous voterons sur chacune des observations, puis sur le rapport de gestion 2009 de la Municipalité.

Nous passerons ensuite aux comptes et délibérerons avant de les soumettre au vote.

La procédure ainsi clarifiée, il donne la parole à M. Olivier VOLPER, président rapporteur de la commission de gestion 2009.

Lecture du rapport de la commission de gestion (au dossier).

Le Président remercie chaleureusement **M. Olivier VOLPER** et tous les membres de la commission pour le travail important qu'ils ont accompli.

Le Président précise que : « la discussion s'organise point par point. Est-ce que les commentaires de la commission, quant au suivi des observations des années précédentes, appellent des remarques ? »

Ce n'est pas le cas. Le Président passe alors aux observations concernant la gestion 2009.

Bâtiments

Observation no 1

La COGEST souhaiterait que la Municipalité présente annuellement devant notre Conseil communal l'avancement de cette étude. Les explications pourraient consister en un rapport d'avancement de l'étude, comprenant par exemple :

- les bâtiments analysés et les mesures préconisées
- le résultat attendu
- les décisions prises par la Municipalité

Bien que satisfaite de la réponse de la Municipalité, la COGEST maintient son observation pour suivi.

La discussion n'est pas demandée.

Chalet de l'Espérance, Leysin

Observation no 2

La COGEST souhaite un dynamisme accru dans l'offre de location du Chalet de l'Espérance.

Suite à la réponse de la Municipalité, l'observation est retirée.

La discussion n'est pas demandée.

Abris PC

Observation no 3

La COGEST encourage la Municipalité, lors de la mise en place de la nouvelle organisation de la PC, à requérir auprès de celle-ci une meilleure information à la population.

La COGEST remercie la Municipalité des précisions données dans sa réponse et retire son observation.

La discussion n'est pas demandée.

Tri des déchets

Observation no 4

Pour aider les habitants à trier leurs déchets et à s'accommoder de la suppression du ramassage des déchets encombrants, la COGEST souhaite qu'une notice soit fournie à la population, à faire figurer par exemple au dos de la feuille indiquant les dates de ramassage.

La COGEST est satisfaite de la réponse de la Municipalité, elle retire son observation. Elle note au passage que la notice devra traiter le tri des déchets courants et non des déchets encombrants comme indiqué dans la réponse de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée.

Travaux réalisés par la commune**Observation no 5**

La COGEST estime que les instances communales se doivent de montrer l'exemple, et donc se conformer aux dispositions légales. Elle encourage la Municipalité à ne pas procéder ainsi dans le futur, et souhaite que ce mur fasse l'objet d'une mise à l'enquête dans les meilleurs délais.

La COGEST maintient son observation, et réitère son souhait d'une mise à l'enquête dans les meilleurs délais.

La discussion n'est pas demandée.

Parking Collège Bois-Murat**Observation no 6**

La COGEST souhaite que la Municipalité étudie une solution satisfaisante pour le parking du collège de Bois-Murat en tenant compte des besoins des enseignants et des autres utilisateurs du parking.

La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse de la Municipalité. Elle maintient son observation, et souhaite que les différents acteurs se rencontrent en vue d'une résolution des problèmes actuels soulevés par les utilisateurs.

La discussion n'est pas demandée.

Réalisation d'un skate park à Epalinges**Observation no 7**

La COGEST salue l'idée d'associer les jeunes à la réalisation du skate park et encourage la Municipalité à faire aboutir ce projet en 2010.

La COGEST est satisfaite de la réponse de la Municipalité, mais maintient son observation pour suivi.

- M. Yvan TARDY informe le Conseil qu'il ne sera pas possible de terminer le skate park en 2010, mais plutôt en 2011-2012.

La discussion n'est plus demandée.

Forêts**Observation no 8**

La COGEST souhaite que le biotope du Moulin Rose retrouve notamment sa fonction pédagogique, et que la Municipalité insiste auprès de la direction des Ecoles pour redynamiser ce lieu.

La COGEST salue les travaux réguliers entrepris pour le maintien du biotope du Moulin Rose. Elle retire son observation, étant satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée.

Centraux téléphoniques**Observation no 9**

La COGEST invite la Municipalité à prendre contact avec Swisscom pour améliorer la qualité du signal et permettre un accès à Bluewin TV.

La COGEST maintient son observation pour suivi.

La discussion n'est pas demandée.

En conclusion la Commission de gestion 2009 remercie la Municipalité et l'ensemble du personnel communal pour leur engagement au service de notre commune.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion 2009 de la Municipalité
- d'approuver les comptes 2009
- d'approuver le rapport de la commission de gestion 2009 et de lui donner décharge de son mandat.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité.

- M. Cédric DELAMADELEINE note qu'à la 1^{ère} page du rapport le nom de Mme RAMEAU s'écrit tout simplement RAMO.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close, le Président passe au vote sur chacune des observations, à savoir leur maintien ou non.

Vote sur observation no 1 : maintenue pour suivi à la majorité (1 abstention)

Vote sur observation no 2 : retirée à majorité (2 abstentions)

Vote sur observation no 3 : retirée à l'unanimité

Vote sur observation no 4 : retirée à l'unanimité

Vote sur observation no 5 : maintenue à la majorité (4 abstentions)

Vote sur observation no 6 : maintenue à la majorité (3 abstentions)

Vote sur observation no 7 : maintenue pour suivi à la majorité (3 abstentions)

Vote sur observation no 8 : retirée à la majorité (quelques abstentions)

Vote sur observation no 9 : maintenue pour suivi à la majorité (3 abstentions)

Le Président passe au vote de l'adoption du rapport de gestion 2009 de la Municipalité.

A mains levées, le rapport de gestion 2009 de la Municipalité **a été accepté à l'unanimité.**

Le Président passe ensuite au vote concernant le rapport de la commission de gestion 2009, ainsi que les observations maintenues par ladite commission.

A mains levées, **le rapport de la commission de gestion 2009 est accepté à l'unanimité.**

Le Président passe à l'examen des comptes demande à M. Olivier VOLPER, s'il souhaite s'exprimer à ce sujet au nom de la commission de gestion.

Suite à sa réponse négative, le Président ouvre la discussion.

- M. Bernard KRATTINGER a eu l'habitude de survoler les comptes chapitre par chapitre, ce qui permettait de faire les remarques nécessaires. De ce fait, il a une remarque concernant le compte no 1710.3902.00 « bois prélevés sur les forêts communales » page 16 des comptes communaux. La réponse apportée par la Municipalité ne le satisfait pas entièrement. La question est de savoir le pourquoi de cette écriture entre le compte de crédit d'un compte d'investissements et un compte de fonctionnement, pourquoi cette dépense n'a pas été intégrée dans le compte d'investissements du terrain de football de la Croix-Blanche vu que ce bois a été utilisé pour le caisson. Le fait d'avoir inscrit cette dépense directement dans un compte de fonctionnement diminue le résultat des excédents de recettes de cet exercice de fr. 40'700.-. Comment ce montant sera-t-il inclus dans les dépenses concernant le terrain de football ?
- M. Daniel CHRISTEN indique qu'il s'agit d'une écriture comptable interne. Il précise que ce bois a été pris en forêt et qu'il ne pouvait pas être vendu, c'est pourquoi il a été mis en charge du centre sportif de la Croix-Blanche et en produit à l'exploitation des forêts. Il était nécessaire pour le garde forestier, pour son décompte, de mentionner cette coupe de bois.

Le Président intervient et rappelle à M. NIKLAUS, boursier communal, qu'il ne peut pas prendre la parole au Conseil et qu'il doit passer par un élu.

- M. Olivier VOLPER explique qu'il s'agit d'une écriture interne en charge aux activités sportives et en produits aux activités forestières. Dans les comptes communaux, le fait que les forestiers aient travaillé à la coupe de bois, il était logique de mettre en produits dans leur compte et en charge dans le compte des activités sportives. La solution qui consisterait à mettre en investissements le travail des forestiers aurait fait un produit dans l'activité forestière et aucune charge pour cette année dans les comptes et activer ce montant dans les investissements aurait pour conséquence, dans le futur, de trouver ce montant dans les amortissements.
- M. Daniel CHRISTEN : « afin d'équilibrer les comptes le débit a été comptabilisé sur le compte 1710.3902.00 et le crédit sur le compte 3200.4902.01. Ce montant pourra, bien entendu, être intégré dans le compte terrain de football afin de connaître les coûts exacts de la construction de celui-ci.
- M. Philippe SCHMIED demande si du personnel supplémentaire a été engagé pour ce travail spécifique. Si ce n'est pas le cas, la commune a donné du travail à son personnel. Ces artifices comptables existent depuis longtemps et, de toute manière, les forestiers ont bien fait leur travail, et terrain de football ou pas, ils auraient quand même dû effectuer cette coupe de bois.
- M. Bernard KRATTINGER ne veut pas polémiquer sur cette question mais il maintient que ce n'est pas correct vu qu'il s'agit d'un crédit d'investissement octroyé à la Municipalité. Contrairement à ce qu'évoque le résultat comptable, la commune a un résultat excédentaire supérieur de fr. 40'000.- vu que le bois transmis par les forestiers est une recette. Il souhaite juste savoir si ce montant sera intégré, quitte à ce que ça soit à titre indicatif, dans le résultat final de l'investissement lié au terrain de sport.

- M. Daniel CHRISTEN : « ce montant pourra être intégré à titre indicatif dans le résultat final de l'investissement lié au terrain de sport. » Pour répondre à M. Philippe SCHMIED, la commune n'a pas engagé de personnel supplémentaire pour ce travail et n'a pas versé de salaires supplémentaires non plus.
- M. Cédric DELAMADELEINE relève que ce n'est qu'une question de fond. Actuellement la commune a un service technique et si chaque fois que M. MISCHLER (technicien communal) participe à un projet il faut déterminer quelle est la part affectée à celui-ci pour l'activer, on va rapidement se noyer dans les peccadilles. C'est exactement le même mécanisme qu'il s'agisse de forestiers, de techniciens communaux ou encore de policiers qui travaillent sur les chantiers.
- M. Bernard KRATTINGER précise qu'il ne s'agit pas de chiffrer le travail des forestiers mais de chiffrer le bois qui a été mis à disposition. Alors ne mélangeons pas les aspects comptables de la situation.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2009.

A mains levées, **les comptes 2009 sont adoptés à l'unanimité.**

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

De M. Daniel CHRISTEN

« **Agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche :** des tassements significatifs (env. 20 cm) se sont produits au cours du week-end du 18 au 20 juin 2010, dans l'angle sud-ouest, au-dessus des caissons en bois, provoqués notamment par les mauvaises conditions météorologiques des jours précédents. Des mesures de sécurité urgentes ont été entreprises. Dans un 1^{er} temps un soulagement, par l'enlèvement des matériaux sur une épaisseur de 3,5m, a été effectué. Cependant, il sera nécessaire de renforcer le caissonnage par la mise en place de tirants actifs permanents réinjectables (évitant ainsi que ce dernier ne se déforme encore plus), avec emprise dans la molasse. Le coût de l'opération sera d'environ fr. 100'000.-. Le bureau d'ingénieur CSD, ainsi que le maître d'état, ont annoncé le cas à leur assurance RC. Cet incident n'a cependant aucune influence sur le planning des travaux. L'inauguration du terrain est prévue en mai 2011. »

De M. René VUILLEUMIER

« **Interface bus/m2 des Croisettes – réfection du revêtement de sol :** des déformations importantes de la chaussée, au droit des arrêts de bus de l'interface bus/m2 des Croisettes, ont été constatées. Prochainement, des travaux de réfection seront entrepris et le revêtement actuel remplacé par un autre matériau ; plus résistant et éprouvé, afin de corriger la situation. Le temps de séchage de ce nouveau revêtement étant d'environ 3 semaines, des mesures seront mises en place, afin que les TL puissent continuer à assurer leur service. Ces travaux de réfection n'auront aucune incidence sur la circulation automobile. »

De M. Jean-Claude SHEPPARD

« **Tridel**, une brève lecture du rapport de gestion 2009 de la société TRIDEL , il cite quelques propos du Président : « malgré une conjoncture difficile en 2009, les volumes traités sont restés identiques. Nous avons la chance de vivre dans une région privilégiée dont les paramètres économiques et démographiques ont largement compensé nos prévisions à la baisse. Nos trois actionnaires et principaux clients, GREDEL SA, VALORSA SA et STRID SA ont livré en 2009 une quantité de déchets représentant 125'207 tonnes contre 125'219 tonnes en 2008. En ajoutant le tonnage d'autres déchets suisses traités, qui s'élèvent à 21'949 tonnes, le volume total des déchets indigènes valorisés est de 147'156 tonnes pour 2009. Ce chiffre est parfaitement en concordance avec les estimations faites par nos instances politiques lors de la planification de l'usine TRIDEL qui remplit donc parfaitement son rôle. S'agissant d'apports de déchets, TRIDEL a remporté en 2009 un important marché en provenance d'Autriche. Ce marché était convoité par d'autres usines d'incinération. Au terme d'un long processus d'analyses, le mandat a été attribué à TRIDEL pour son meilleur bilan écologique. La livraison des déchets par train au cœur de l'usine a grandement fait pencher la balance en faveur de TRIDEL. Le traitement des déchets du sud Tyrol a permis de produire plus de 40'000 MW/h d'énergie, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 4'000 habitants ce qui n'est pas négligeable. Ce résultat de mise au concours conforte le Conseil d'administration dans sa stratégie de toujours vouloir être au top de la technologie environnementale disponible. »

De M. Pierre JOLLIET

« **Association vaudoise d'aide et de soins à domicile « AVASAD »** : depuis janvier 2010, une nouvelle loi est entrée en vigueur concernant les soins à domicile. Cette loi a permis la création de l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile. C'est un nouvel organisme faîtière regroupant 7 associations de l'ensemble du canton. Vous trouverez sur la table à l'entrée de la salle des exemplaires du rapport d'activité 2009. Ces prochaines années il y aura une forte augmentation de la demande d'aide et de soins à domicile vu le vieillissement de la population ce qui entraînera des coûts supplémentaires qui seront à prévoir dans le budget communal. C'est un fait la population vieillit et d'ici 2030, avec 45'000 personnes de plus de 65 ans et une forte croissance des plus de 80 ans, l'on se trouvera face à des coûts supplémentaires à raison de 50 % à la charge des patients ou assurances et 50 % à partager entre canton et communes. Pour la petite histoire, il se trouve que la commune d'Epalinges est bien représentée au Conseil d'administration de l'association par le biais de notre syndic, M. Yvan TARDY, Président de L'UCV et par le Président de l'APROMAD, moi-même. Prenez les documents à la sortie, cela vaut la peine de s'intéresser à ce document. »

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Fabien LOI ZEDDA : conformément à l'article 69 de notre règlement, par voie d'interpellation, adresse une demande d'application à la Municipalité concernant les arrêts de bus sur le territoire communal.
En effet, grâce aux efforts des représentants de notre exécutif au sein des organes compétents, la commune dispose d'un réseau d'arrêts de bus appréciable.
Ces derniers, cependant, ne sont de loin pas tous sous abri.

En laissant la marge et la manœuvre à notre exécutif, il lui demande des renseignements sur ce qu'il compte faire à ce sujet. Merci.

La discussion n'est pas demandée, 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. Elle est transmise à la Municipalité qui y répondra ultérieurement.

- M. Bernard KRATTINGER : comme l'assemblée vient d'accepter le préavis concernant la rénovation de la piscine, il réitère sa demande pour que soient intégrés des casiers individuels. Ce vœu avait déjà été formulé dans le cadre de la demande du crédit d'étude pour notamment les sociétés locales utilisatrices de la piscine le soir. Ces casiers devraient être installés dans les vestiaires.
- M. Jean QUEVIT : depuis 1984 la paroisse catholique de St-Etienne avait mis à disposition des paroissiens la parcelle sise au Ch. de Sylvana afin d'y créer des jardins. Aujourd'hui cette parcelle est devenue, par achat, propriété de la commune. Les jardiniers du Ch. de Sylvana ont reçu une correspondance le 10 novembre 2009 leur annonçant la fin de leur occupation favorite de jardinage pour le 30 septembre 2010 prorogée au 15 novembre 2010. Ceux-ci souhaiteraient pouvoir poursuivre leur passion du jardinage.
Il propose, par un vœu à la Municipalité, d'examiner s'il était possible de mettre à leur disposition une parcelle équivalente susceptible de les accueillir.
- M. Félix SCHMIDT s'exprime en tant que vice-président du Conseil d'établissement. Il rappelle que le Conseil communal a nommé, en 2008, les représentants au Conseil d'établissement. Il s'agit de Mme Marie-Aimée SPERTINI, les verts et du soussigné. La commission s'est réunie la 1^{ère} fois en juin 2008 et a désigné Mme Marie-Aimée SPERTINI comme présidente, lui-même comme vice-président. La commune est représentée par le Municipal chargé du dossier, actuellement, M. Pierre JOLLIET. Elle réunit en outre des représentants de l'école, dont son directeur, des parents d'élèves et organisations concernées par l'établissement, soit 12 personnes. Cette commission est inscrite dans la loi scolaire et a pour but de concourir à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. En effet, l'organisation de l'école n'est plus communale mais a été transférée au canton mis à part les bâtiments et certains équipements ou services (bibliothèques, équipements sportifs, réfectoires, conciergerie). Dès lors l'ancienne commission scolaire a été dissoute. Ce Conseil d'établissement, tout récent, a donc un rôle important à jouer dans la relation entre la commune et l'école. C'est conscient de cet enjeu qu'il s'est porté candidat. Il informe brièvement de l'évolution du travail et des difficultés actuelles de cette commission. Elle s'est réunie plusieurs fois pour discuter, amender et valider le règlement des élèves qui nous a été proposé par la direction des écoles. Elle a également traité de la réglementation des pantoufles, de compétence communale, de l'accueil parascolaire, des horaires, de la sécurité et des transports notamment.
Les problèmes actuels sont les suivants :

1) Le plus simple est le manque de secrétaire. Il semble aujourd'hui que ce 1^{er} problème ait trouvé une solution.

2) Un des points auxquels la commission tient particulièrement est la question du conseil des élèves. En effet, le 1^{er} rôle défini par la loi à la commission d'établissement est « d'inviter les représentants d'un conseil des élèves pour les

entendre sur des sujets spécifiques les concernant et d'examiner les demandes des élèves ». Hors un tel conseil n'existe pas à Epalinges. C'est dommage, car c'est un excellent apprentissage de la démocratie, apprentissage des élections, des débats et il en passe. Ce conseil des élèves existe dans d'autres communes et fonctionne bien, engendrant un débat utile pour régler les problèmes spécifiques des établissements scolaires. Le conseil a donc demandé à la direction des écoles d'étudier la question et de trouver une solution afin qu'un conseil des élèves puisse exister.

3) Le 3^{ème} point est du ressort du Conseil communal. Il se trouve que la présidente, Mme Marie-Aimée SPERTINI est défaillante à son poste depuis maintenant une année. C'est d'autant plus dommage que chaque voix compte et la présence ainsi que l'avis de la présidente sont nécessaires. Lui-même, ainsi que M. Pierre JOLLIET, qu'il remercie, ont paré à son remplacement. Mais il dit stop. Il demande donc au parti des Verts de bien vouloir demander à Mme Marie-Aimée SPERTINI de démissionner car, manifestement, elle n'est pas disposée à remplir son rôle, de manière à ce que le conseil d'établissement puisse la remplacer et à la commission de fonctionner correctement.

- Mme Brigitte CROTTAZ rappelle qu'il y a deux ans, M. Marc STEIMER avait déposé une motion, acceptée par le Conseil communal, d'allouer fr. 300.- à chaque habitant qui souhaitait acquérir un vélo électrique. Cette offre a été reconduite cette année. Lors de la discussion de la COGEST 2009, la Municipalité a indiqué que cette offre ne serait pas reconduite d'office. ***Les membres de la COGEST 2009 déposent donc une motion demandant à la Municipalité d'accorder à nouveau fr. 300.- à chaque habitant qui désire acheter un vélo électrique***
- M. Yvan TARDY a laissé entendre à la commission de gestion que la Municipalité était prête à suivre la demande de la GOGEST 2009, mais il souhaite que la motion soit remplacée par une interpellation. Cela éviterait la nomination d'une commission de 9 personnes et leur réunion pour une seule séance. Si le Conseil communal est d'accord, la participation de fr. 300.- serait reconduite.
- Mme Brigitte CROTTAZ accepte volontiers que la motion soit remplacée par une interpellation.
- M. Olivier VOLPER rappelle que cette action avait été accordée pour une occasion spéciale. Si la commune continue de subventionner l'achat d'un vélo qui coûte environ fr. 1'500.-, où s'arrêteront les demandes ? Bientôt, il y aura une demande de subvention pour une voiture électrique ou un scooter. Il faut savoir s'arrêter.
- M. Philippe SCHMIED relève qu'un bon vélo électrique ne coûte pas fr. 1'500.- mais fr. 3'000.-. Il estime que continuer cette action est une bonne chose. D'autres communes accordent même fr. 500.-- de subvention. L'action a eu lieu 2 étés et il serait intéressant de savoir combien d'habitants ont profité de cette subvention. Il lui semble que le budget ne serait pas trop grevé par cet effort.
- Mme Anne-Catherine DOYER rappelle qu'une seule catégorie de vélo électrique est subventionnée par la commune d'Epalinges et qu'il est judicieux de se renseigner avant l'achat. Est-ce bien une seule catégorie ou tous les vélos électriques qui sont subventionnés par la commune ?

- M. Patrick ASSAL précise que certains vélos électriques atteignent 30km/h voir plus et que la législation n'est pas prête pour les zones 30km/h.
- M. Jérôme URIO pense qu'il serait judicieux de conserver ces fr. 300.- pour les nouveaux habitants.
- M. Yvan TARDY précise que la commune d'Epalinges s'est alignée sur Lausanne pour subventionner les modèles à meilleur rendement énergétique. Pour information il y a eu 23 demandes de subvention pour les vélos électriques.

La discussion n'est plus demandée. Le Président demande si au moins 5 conseillers soutiennent cette interpellation.

C'est le cas, elle est donc renvoyée à la Municipalité qui y répondra ultérieurement.

Avant la clôture de la séance, il rappelle à l'intention de tous les nouveaux membres du bureau que la 1^{ère} séance aura lieu ce jeudi 1^{er} juillet à 18h30 au carnotzet de la maison communale. Elle sera suivie, comme le veut la tradition, par un repas.

Le Président a eu beaucoup de plaisir à assumer la fonction présidentielle de ce Conseil pendant cette année écoulée. Il remercie encore très chaleureusement pour la confiance qui lui a été accordée. Il adresse également de vifs remerciements à tous les membres du bureau, qui, au cours de cette année l'ont secondé avec compétence, motivation et bonne humeur. Il formule ses vœux de réussite les plus sincères à M. André OVERNEY.

Bonne soirée et bon été.

Le Président clôt la séance à 22h30

Epalinges, le 19 juillet 2010

Le Président :

Erich DURST

La Secrétaire-suppléante :

Françoise AUBERT